

Communiqué - La stratégie de vaccination bruxelloise : Timing et nouveaux centres de vaccination

Avoir accès à un vaccin sûr contre le Covid-19 est l'un des éléments-clés pour lutter contre la pandémie actuelle. Pour y arriver, la Région Bruxelles-Capitale ouvrira 10 centres de vaccination sur le territoire bruxellois qui arriveront à une capacité de 375.000 vaccins par mois. L'objectif ? Vacciner au moins 70% de la population bruxelloise.

La vaccination va permettre dans un premier temps de protéger les groupes à risque et, plus tard, d'obtenir une immunité de groupe – 70% de la population Bruxelloise de plus de 18ans - afin de prévenir la propagation du coronavirus.

La stratégie de vaccination bruxelloise se base sur les recommandations des groupes de travail fédéraux et inter-fédérés, du Conseil Supérieur de la Santé et de l'avis des experts médicaux et de terrain, mais aussi sur l'évolution de la situation épidémiologique et sur son impact pour répondre au mieux aux spécificités bruxelloises.

Le Ministre de la Santé Alain Maron : « Avec cette stratégie de vaccination la Région bruxelloise se dote d'un plan ambitieux et cohérent pour mettre fin à la période très difficile que nous vivons. Avec l'ensemble des acteurs nous mettons tout en œuvre pour que chacun ait accès au plus près de chez lui à toute l'information et une vaccination dans les meilleures conditions. »

La stratégie de vaccination

Notre priorité est de permettre l'accès à un vaccin sûr et efficace à tous les Bruxellois. À cette fin, la Belgique participe à la procédure d'achat centralisé de la Commission européenne, qui a signé des précommandes avec plusieurs fabricants de vaccins. Le nombre total de doses de vaccin sera toutefois limité au cours des premières phases de déploiement et ce, avant que la production ne puisse être augmentée par les fabricants. De plus, les vaccins seront administrés en deux doses et en respectant un certain délais entre elles.

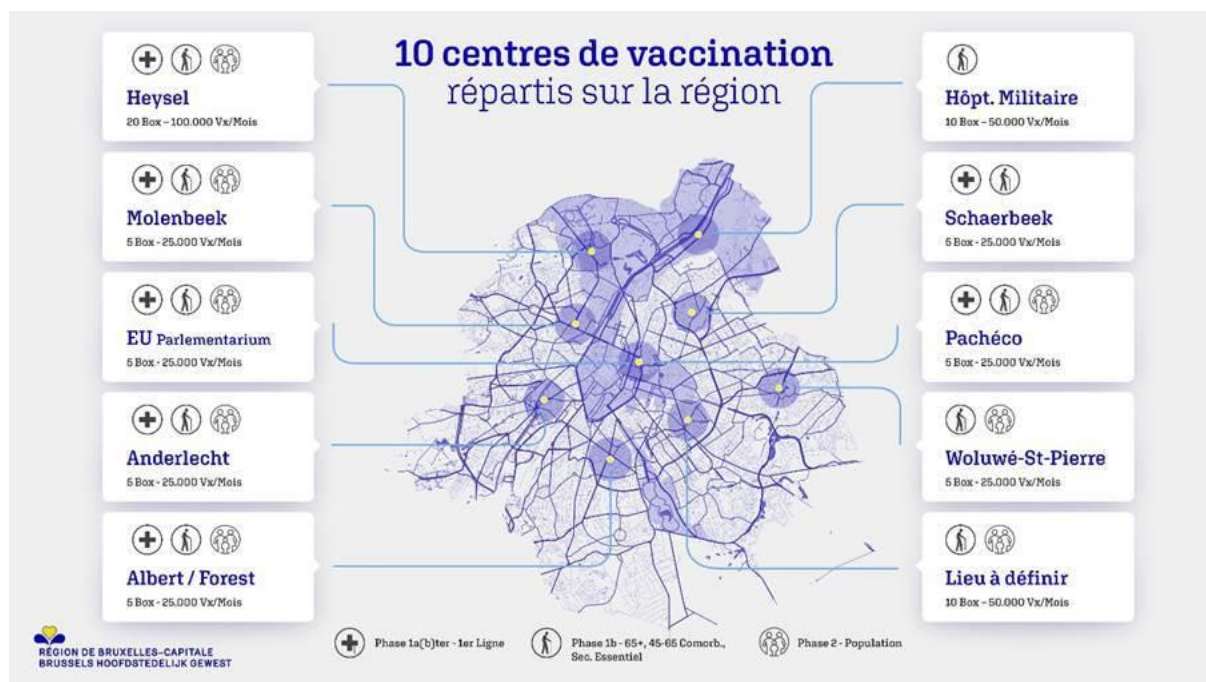


Plusieurs phases de vaccination ont été établies :

- Phase 1a
 - Les maisons de repos. Cette phase a débuté le 28 décembre – nous avons déjà vacciné plus de 10.000 personnes et le 18 janvier nous commencerons à y vacciner le personnel.
 - Débutera aussi le 18 janvier : la vaccination du personnel de soin des hôpitaux, qui sera effectuée par le personnel même et/ ou la médecine du travail ;
 - Débutera en février :
 - le personnel de soin des autres collectivités de soin, pour lequel un processus de vaccination similaire aux maisons de repos sera appliqué ;
 - Le personnel de soin de première ligne (médecins généralistes, infirmiers à domicile, kinésithérapeutes, dentistes, ...), pour lesquels les premiers centres de vaccination seront ouverts.
- Suivi par la phase 1b (qui débutera en mars, en fonction de l'acheminement des vaccins):
 - les personnes de + de 65 ans;
 - les personnes entre 45 et 65 ans présentant des facteurs de comorbidité ;
 - les métiers essentiels.
- Et, pour finir, le reste de la population au-dessus de 18 ans (phase 2).

L'objectif ? **Vacciner au minimum 70% de la population bruxelloise**, selon un planning défini. Et pour cause, combinée à la prévention, le diagnostic et dépistage, l'isolement des personnes infectées, le traçage et la mise en quarantaine des contacts, la prise en charge des patients Covid-19 ainsi que la sensibilisation et l'information, **la vaccination joue un rôle crucial pour sauver des vies**, endiguer la pandémie, protéger les systèmes de santé et contribuer au rétablissement de notre économie.

10 centres de vaccination répartis sur le territoire régional bruxellois



Les centres de vaccination sont des infrastructures médicales mises en œuvre temporairement pour assurer une vaccination rapide et efficace des personnes à vacciner. En Région bruxelloise, ces centres seront répartis de façon stratégique sur le territoire pour atteindre un maximum de personnes. Suivant les courbes de fréquentation, un centre de vaccination pourra ouvrir ses portes ou être mis en pause temporairement pour augmenter ou diminuer ses capacités.

Nous allons ouvrir les centres suivants :

- Le 1^{er} février :
 - 1/ Heysel
 - 2/ Pachéco – Centre de Test
 - 3/ Forest (Albert) – Centre de test
 - 4/ Schaarbeek – Centre de test

- Le 1^{er} mars :
 - 5/ Parlementarium (Ixelles)
 - 6/ Hôpital Militaire (Neder-over-Heembeek)
 - 7/ Molenbeek
 - 8/ Woluwé-Saint-Pierre
 - 9/ Anderlecht
 - 10/ Le dernier est en cours de finalisation. Il se situera dans le sud-est bruxellois.

Ces centres auront une capacité finale de 375.000 vaccinations, par mois, à partir du mois de mars. Pour cela, nous aurons besoin de 350 ETP dont 15 médecins et 75 infirmiers. Un appel à volontaire sera lancé par les SCR et Iriscare.

Pour le personnel de soins de santé de première ligne faisant partie de la phase 1a2TER, 5 centres de vaccination vont ouvrir leurs portes à partir de début février. Le plus important d'entre eux sera situé au Heysel au parc des expositions (Palais 1), avec une capacité de 40.000 vaccinations par mois, et quatre autres adossés aux centres de tests de Bruxelles (Pacheco), Forest, Molenbeek et Schaarbeek (20.000 vaccinations par mois). Ces centres seront ensuite accessibles au grand public, pour lequel d'autres centres de vaccination viendront s'ajouter par la suite.

Stockage et gestion des vaccins

Les différents vaccins sont entreposés sur un lieu de stockage central pour Bruxelles (appelé 'HUB') conformément aux exigences pharmaceutiques requises. Le gestionnaire du stockage central (le HUB) sera situé au centre de Pacheco, et assure la gestion des stocks et effectue les livraisons des vaccins aux centres de vaccination sur la base de commandes reçues de la part du médecin directeur et/ou du coordinateur opérationnel du centre.

Un point de livraison précis est déterminé pour chaque centre de vaccination. Dès sa livraison au centre de vaccination, le vaccin sera conservé dans un réfrigérateur adapté.

Contacts Presse

Cabinet du Ministre Alain Maron : Nicholas Elles - nelles@gov.brussels - 0470 936 739

Commission communautaire commune : Anna Mellone - amellone@ccc.brussels – 0474 391 770